

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 12	<u>Pour</u> : 12 +1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt le 03 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 25 février 2020.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	<u>Procuration</u>
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Chantal MOUTIER (procuration à Pierre PEYRAZAT)

ABSENTS: Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2020-05 Demande de subvention Maison Familiale Rurale de Beynac

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par la Maison Familiale Rurale de Beynac sollicitant une subvention pour chaque élève scolarisé dans cette école et domicilié sur la commune.

Une seule élève de la commune est concernée pour l'année scolaire en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 100 € à la Maison Familiale Rurale de Beynac.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 16 mars 2020
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 09 mars 2020
Page 1 sur 1

AR PREFECTURE
024-212400162-20200303-2020_05-DE
Regu le 17/03/2020